

RESPECT – SANTÉ – NATURE

Association naturiste du CHM de Montalivet



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 2023

Vendredi 11 août 2023 à l'Hexagone du CHM
46, avenue de l'Europe, 33930 Vendays-Montalivet

Procès-verbal

RESPECT – SANTÉ – NATURE



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 2023

- Présents : 17 membres à jour de leur cotisation
- Représentés : 3 membres à jour de leur cotisation

(voir liste des présents.)

RESPECT – SANTÉ – NATURE



- Bienvenue – hommage à Jean-Claude Roncari
- Assemblée Générale Extraordinaire – modification des statuts
- Assemblée Générale Ordinaire :
 - Rapport d'activités en 2022 et 2023
 - Situation comptable
 - Discussion et quitus pour les actions du CA
 - Election/Ré-élection des membres du CA
 - Plan d'action 2023-2024
 - Vos questions/vos propositions/vos remarques
 - S'informer et adhérer à RSN
- Pot de l'amitié avec tirage au sort et remise des prix

RESPECT – SANTÉ – NATURE

Assemblée Générale extraordinaire – modification des statuts

Notre but : acquérir l'utilité publique afin de mieux pouvoir demander des subventions à la commune et au département etc., ce qui est nécessaire pour un travail effectif de notre association – et de corriger une contradiction dans les statuts actuels.

- Momentanément le but dans les statuts est surtout la défense des intérêts des usagers du CHM. On va garder ce but.
- RSN a été fondée avec un but écologique et pour la santé des usagers.
- On agit déjà au-delà du CHM : pour les transports publics du Médoc – ce qui est aussi dans l'intérêt des usagers de notre centre.

Modification des statuts

Version actuelle

Article 2

L'association a pour objet la représentation des intérêts des usagers du Centre Hélio-Marin de Montalivet. A ce titre, elle pourra ester en justice sans autorisation préalable. Les personnes habilitées à représenter l'association dans le cadre d'une action en justice sont les membres du bureau.

Elle veillera particulièrement à défendre les fondements du mouvement naturiste qui est la spécificité de ce centre.

Elle agira notamment pour la préservation de la santé et pour la qualité de vie des familles utilisatrices, ainsi qu'au respect de l'environnement naturel de ce site.

Notre proposition

Article 2

L'association a pour objet :

1. La protection de la nature et de l'environnement dans et autour du Centre Hélio-Marin (CHM) de Montalivet, dans la commune de Vendays-Montalivet et dans tout le Médoc,
2. La sensibilisation et la participation des usagers nationaux et internationaux du CHM aussi que des citoyens et décideurs du Médoc à la protection et au maintien de la nature et de l'environnement, selon les principes du mouvement naturiste.
3. La défense des fondements du mouvement naturiste qui est la spécificité du CHM,
4. la représentation des intérêts des usagers du Centre Hélio-Marin de Montalivet.
5. La préservation de la santé et de la qualité de vie des familles utilisatrices.

Pour tous ses buts l'association coopère avec d'autres groupes et associations ainsi qu'avec les élus de la région.

Pour tous ses buts elle pourra ester en justice sans autorisation préalable. Les personnes habilitées à représenter l'association dans le cadre d'une action en justice sont les membres du bureau.

Modification des statuts

Version actuelle

Article 13

Les actions menées par des membres de l'association pourront faire l'objet de remboursements de frais sur justificatifs, selon les règles fixées par le Conseil d'Administration.

Article 7

L'Assemblée Générale de l'association comprend tous les membres de l'association, à jour de leur cotisation. Ceux-ci peuvent se faire représenter par un autre membre de l'association faisant partie de l'Assemblée Générale. Nul ne peut être titulaire de plus de 3 mandats.

Elle est convoquée 15 jours avant la date fixée par la présidente/le président de l'association.

Les décisions sont prises à la majorité simple des membres présents.

Nos propositions

Article 13

Les fonctions des membres du CA et les actions menées par des membres de l'association sont bénévoles. Leurs dépenses pour l'association pourront faire l'objet de remboursements de frais sur justificatifs, selon les règles fixées par le Conseil d'Administration.

Article 7

L'Assemblée Générale de l'association comprend tous les membres de l'association, à jour de leur cotisation. Ceux-ci peuvent se faire représenter par un autre membre de l'association faisant partie de l'Assemblée Générale. Nul ne peut être titulaire de plus de 3 mandats.

Elle est convoquée 15 jours avant la date fixée par la présidente/le président de l'association.

Les décisions sont prises à la majorité simple des membres présents **et représentés**.

Toutes les propositions sont votées à l'unanimité des présents et représentés après courte discussion.

Assemblée Générale Ordinaire – rapport des activités

- Rachat du CHM par le groupe ECG
- Echanges avec la Socnat
- Investissements prévisionnels au CHM
- Combat pour les droits des usagers
- Rapprochement inter-associations
- Caravanes dans la zone ONF
- Gestion des déchets
- Transports publics de et vers le CHM
- Electrification des bungalows
- Echange avec les usagers

Rachat du CHM par le groupe ECG



Le 23 février 2023, European Camping Group (ECG) a finalisé le rachat de Vacanceselect

Vacanceselect
enjoy outdoors

TohApi
nature

CHM MONTALIVET



Nouveau conseil d'administration de la SOCNAT

Dirigeants mandataires de SOC DE FINANCEMENT DES CENTRES DE NATURE :

Mandataires de type : Président du conseil d'administration		
Depuis le 11-03-2023	M Romain LUCAS	
Mandataires de type : Directeur général		
Depuis le 17-06-2023	M Olivier TESTARD →	directeur général de la SOCNAT
Mandataires de type : Administrateur		
Depuis le 11-03-2023	M Alain CALME →	président d'ECG
Depuis le 18-12-2020	MME Flora ESPINOSA	
Depuis le 18-12-2020	M Gael LAMURE	
Depuis le 11-03-2023	M Romain LUCAS	

Echanges avec la SOCNAT

Suite à l'AG de la SOCNAT du 25 avril 2023, RSN a envoyé 2 courriers :

1/ Alain Calmé : (pas de réponse)

Interpellation sur deux points :

- un propriétaire résident devrait posséder une action à minima
- amélioration de la communication avec les associations

2/ Alain Calmé et Romain Lucas (réponse défavorable)

- le cahier des charges 2012 (courrier conjoint ADUN-MONTAMIS-RSN)

Le 2 août 2023, RSN a eu un entretien dans les bureaux du CHM avec Olivier Testard

- CDC des réunions direction CHM-associations
- autres points (voir diapos suivantes)

Investissements prévisionnels (1)

L'accueil



permis de construire déposé
en juillet 2022
Approuvé

coût: 1 million €

Investissements prévisionnels (2)

Les Thermes

permis de construire déposé
en juillet 2022
Approuvé

ce projet ne verra sans doute pas le jour



Investissements prévisionnels (3)

Le parc aquatique (photo de l'existant) :

le permis a été déposé le 19 juillet 2023

Emplacement : implantation ancienne des saisonniers
(source : mairie de Vendays)



Propriétaires de caravanes dans la zone ONF

2 mai 2023 : maître V. Beux-Prère a plaidé la cause des propriétaires de caravanes expulsés (objectif : annulation de la mise en demeure de la SOCNAT du 13.6.22 à l'égard des propriétaires dont les caravanes n'étaient pas « conformes »).

22 mai 2023 : le juge s'est déclaré incompétent

4 juillet 2023 : V. Beux-Prère a adressé un courrier à l'avocate de la SOCNAT pour obtenir l'accès des familles des propriétaires aux caravanes.

La stratégie de la direction du CHM est d'obtenir le départ volontaire des personnes concernées



Electrification des bungalows

Chronologie des faits :

-Jean-Claude Roncari refuse le devis de 3000€ imposé par la SOCNAT pour électrifier son Bungalow à Hawaii 35

contradiction entre le bail et le contrat de droit d'usage de parcelle

-Il fait faire un devis par ENEDIS, dont les travaux se montent à moins de 800€

-le CHM effectue les travaux d'électrification SANS l'accord de Jean-Claude

rendez-vous avec un avocat le 11 août 2023

-A ce jour, le CHM réclame toujours les 3000€ à son épouse

Combat pour les droits des usagers (1)

- Notre plus grande activité de l'année.
- Les droits des propriétaires de bungalows et MH ne sont pas très clairs, le contrat de droit d'usage est mal rédigé.
- Nous nous avons monté une liste de questions – en bonne coopération avec Nicola et Hannes Frank !
- Nous avons cherché et trouvé un cabinet d'avocat.e.s et discuté avec eux en novembre 2022 et
- Maître Chaudessolle a répondu aux questions.
- Problème : Il n'y a pas de lois pour notre situation.

Combat pour les droits des usagers (2)

- On ne peut que s'appuyer sur les droits des consommateurs, qui donnent droit à de meilleurs décomptes sur les recettes et dépenses de la Socnat pour le CHM, et
- de factures plus détaillées pour les redevances des propriétaires des bungalows et Mobil-Homes.
- La Socnat agit abusif par ex. en excluant les associations qui ne signent pas son CdC pour les réunions entre sa direction et les associations représentatives.
- Comme cette démarche et l'appuy pour les propriétaires de caravanes dans la zone ONF nous a coûté cher on attend des subventions et davantage de dons pour pouvoir continuer la démarche.
- Merci beaucoup aux membres qui ont déjà fait des dons !

Combat pour les droits des usagers (3)

- L'idée des MontAmis, qu'un Cahier des Charges – établi par la Socnat et la commune de Vendays-Montalivet en 2012 – soit encore valable, nous semble intéressante.
- Le CHM, est-il une copropriété entre la Socnat et les propriétaires des bungalows et Mobil-Homes ?
- Ca donnerait beaucoup plus de droits vis-à-vis la Socnat qui devrait travailler pour les membres de cette copropriété et ne pas seulement en faveur du groupe.
- Nous sommes ouverts à cette idée. Mais pour s'appuyer sur elle, il faut une vérification par un avocat.
- A nous de décider quelle route nous prenons...

Rapprochement inter-associations

- Beaucoup d'usagers du CHM demandent pourquoi 5 associations représentatives au lieu d'une
- Raisons : différentes histoires et cultures, de forts leaders
- Rapprochement bref avec ANM en début de l'année.
- Coopération plus étroite avec ADUN et MontAmis depuis quelques années.
- Réunions mensuelles avec le deux – fusion après un an ?
- RDV avec le président des Montafreunde début septembre.
- Idée : un conseil élu par les usagers.

Pour l'amélioration des transports publics (1)

- Depuis quelques années RSN milite pour une meilleure desserte du CHM par train et car.
- Grâce à nous des cars passent devant le CHM pendant toute l'année.
- Souvent pas de bonnes correspondances à la gare de Lesparre.
- Renforcement des activités en 2022 – développement d'un concept pour le Nord Médoc en coopération avec plusieurs associations et d'un flyer.
- RDVs avec maires et élus – promesse de bonnes correspondances en novembre 2022.
- L'horaire d'été 2023 avec 3 à 4 trajets par jour dans les deux sens.

Collecte des déchets au CHM (1)

- Depuis 2022 le SMICOTOM refuse de collecter les ordures ménagères dans le CHM
- La Socnat s'est chargé de faire la collecte et demande 120€ par an de chaque propriétaire de bungalow et Mobil-Home
- RSN comme les autres associations ont conseillé les usagers de ne pas payer cette somme, parce que le calcul de la Socnat n'était pas compréhensible et il n'était pas clair si en revanche le TEOM serait arrêté
- RSN a porté plainte avec les autres associations contre le SMICOTOM pour rétablir le service
- Euronat a trouvé un compromis avec le SMICOTOM : le centre fait la collecte sur son terrain et est payé pour ce service par le SMICOTOM qui est financé par le TEOM.

Collecte des déchets au CHM (2)

- Les associations du CHM et plusieurs usagers du centre ont décidé de poursuivre l'action juridique avec un avocat
- Bientôt une médiation entre nous et le SMICOTOM aura lieu au tribunal.
- Nos buts pour cette modération sont :
 - Le rétablissement du service public dans le CHM
 - la non-crédation d'une zone spéciale pour le CHM avec des coûts élevés, mais son intégration dans la zone de Vendays-Montalivet.

RSN communique avec les usagers du CHM

- 2 « Apéros naturistes » en juin et en août
- 2 vide greniers en juillet
- Stand information au vide grenier du CHM
- Bulletins d'information
- Site internet et page Facebook
- L'Assemblée Générale

RESPECT – SANTÉ – NATURE



Assemblée Générale Ordinaire – situation comptable

Solde 01/01/2022 5.354,18 €

Recettes: cotisations	405,00 €	Dépenses : assemblée générale	50,44 €
dons	15,00 €	bureau	29,22 €
Total recettes :	420,00 €	communication	51,44 €
		transports	103,90 €
		Total dépenses :	235,00 €

Bilan 2022 **185,00 €**

Solde 31/12/2022 : 5.539,18 €

Compte Banque 5.493,71 €

Caisse 45,47 €

Le quitus a été accordé au conseil d'administration à l'unanimité pour son travail en 2022.

Situation comptable provisoire pour 2023

Solde 01/01/2023 5.539,18 € €

Recettes: cotisations 375,00 €	Dépenses : assemblée générale 50,00 €
dons 1200,00 €	bureau 86,00 €
vide greniers 520,20 €	frais de banque 13,20 €
Total recettes : 2095,20 €	communication 92,53 €
	actions juridiques 5319,88 €
	Total dépenses : 5561,61 €

Bilan provisoire 01 – 08/2023 -3466,41 €

Solde 10.08.2023 : 2072,77 €

Assemblée Générale ordinaire – élection du CA

Membres actuels :

Marie-Jeanne Dalgalian (sortant)

Michèle Dumontier

Marc Galliot

Hannes Linck (secrétaire)

Hilary Price

Jean-Claude Roncari (trésorier, décédé)

Lucile Toussaint (présidente, sortant)

Candidat.e.s :

Michèle Dumontier

Nicola Frank

Marc Galliot

Gérard Jeannot

Hannes Linck

Hilary Price

Assemblée Générale ordinaire – élection du CA

Tou.te.s les candidat.e.s ont été élu.e.s à l'unanimité des membres présents et représentés.

Lors de la réunion du nouveau CA du 12 août 2023 au CHM de Montalivet ses membres suivants sont élus à l'unanimité au bureau de Respect – Santé – Nature :

Hannes Linck (président)

Nicola Frank (secrétaire)

Marc Galliot (trésorier)

Présent.e.s : Michèle Dumontier, Nicola Frank, Marc Galliot, Hannes Linck, Hilary Price.

Nos plans pour 2023 et 2024 (1)

Nous militons pour :

- le respect de l'éthique naturiste
- une coopération respectueuse de la SOCNAT avec les usagers du CHM et leurs associations représentatives
- le droit de tous les usagers d'acquérir des actions de la SOCNAT
- le réinvestissement des bénéfices réalisés au CHM dans son infrastructure
- des décomptes transparents de la SOCNAT et des factures détaillées pour les propriétaires de bungalows et mobil-homes
- une bonne coopération entre les associations en respect et écoute

Nos plans pour 2023 et 2024 (2)

- un environnement sain au CHM et ses environs :
 - moins de bruit en général
 - plus de plantations endémiques
 - moins de circulation automobile pour moins de pollution, moins de bruit, moins de danger pour les enfants
 - la sécurisation et le reboisement de toute la „ zone tampon “ entre le CHM et le Club Atlantique
- un nouvel espace de recyclage
- une bonne desserte du CHM par les transports publics
- choix libre de fournisseur d'électricité.

Nos prochains pas :

- réunion du nouveau CA pour l'élection du bureau
- réunion avec les autres association pour la préparation de la médiation avec le SMICOTOM
- stand information au vice grenier du CHM du dimanche prochain
- Apéro Naturiste mercredi 30 août 2023

Pour l'exactitude de ce procès-verbal :

Lucile Toussaint et Hannes Linck

Merci pour votre participation et la bonne discussion !

On passe au Pot de l'Amitié et au tirage au sort de notre tombola.

Toujours bien informé sur le CHM et les actions de RSN par

www.respect-sante-nature.fr

<https://www.facebook.com/RSN.CHM/>